



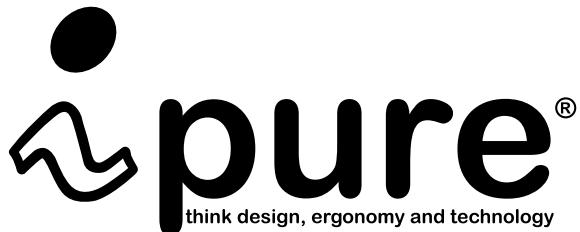
Moniteurs Informatiques Professionnels
Série A
Manuel d'utilisation

Félicitations !

Vous venez d'acquérir un produit Ipure®.

Avant de mettre en marche votre appareil, lisez attentivement le manuel d'instructions et conservez-le précieusement.

Merci d'avoir choisi un moniteur TFT-LCD d'Ipure®.



Note sur la réservation des droits (copyright) et les marques déposées.

Aucune partie de ce document ne doit être copiée, photocopier, reproduite ou traduite sans le consentement express de IPURE®.

Ipure® se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques des matériels décrits dans cette brochure sans aucune obligation de communication à quiconque sur ces changements ou révisions.

Ipure®, et le logo « Ipure », ainsi que les autres noms de produits ou marques et logos présents dans cette brochure, sont des marques ou marques déposées de leurs propriétaires respectifs. Tous droits réservés.

Elimination correcte de ce matériel



Directive 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)).

Ce logo apposé sur le matériel ou sur sa documentation, indique qu'il ne doit pas, en fin de vie, être éliminé avec les autres déchets ménagers.

Pour éviter une possible nuisance à l'environnement ou à la santé humaine liée à une élimination non contrôlée de ce type de déchet, séparez ce produit des autres types de déchets ménagers et organisez-vous de façon responsable afin que celui-ci puisse être recyclé et que les matériaux qui le composent puissent être réutilisés.

Lors de l'élimination, les utilisateurs devront contacter la personne qui leur a vendu ce matériel ou leur mairie pour obtenir des détails sur le lieu et la façon dont ils devront procéder afin que ce produit puisse être recyclé de manière à préserver l'environnement.

Les utilisateurs professionnels devront contacter leur fournisseur afin de valider les conditions d'éliminations prévues dans le contrat de vente de ce matériel.

Lors de son élimination, ce produit ne devra pas être mélangé avec les autres déchets commerciaux.

Ce produit a été testé et est conforme aux normes suivantes :
EN 61000-3-2 ; EN 61000-3-3 ; EN 55024 ; EN 55022 ; CE marking



Table des matières

Instructions de sécurité

Déballage

Installation

Contrôles face avant

Menu OSD

Dépannage

Instructions de sécurité :

1. Lire attentivement toutes ces instructions.
2. Conserver ces instructions pour un usage ultérieur.
3. Observer ces avertissements et les instructions indiqués sur l'appareil.

Nous distinguons deux types d'instructions relatives à la sécurité :

Avertissement !



La non observation de cette consigne peut entraîner des blessures graves à l'utilisateur du produit.

Attention !



La non observation de cette consigne peut entraîner des blessures superficielles à l'utilisateur du produit ou endommager le produit lui-même.

Avertissement !



Ne jamais ouvrir un moniteur pour toucher son contenu.
S'il nécessite une réparation, contacter notre Service Après Vente.



Tenir le moniteur à l'abri des rayons du soleil et éloigné des appareils produisant de la chaleur.



Ne jamais lancer un objet de quelque nature que ce soit contre ce produit.
Cela peut provoquer un choc électrique ou un incendie.



Connecter fermement le câble d'alimentation à la prise murale.
Ne pas utiliser un câble d'alimentation ou une prise murale défectueux ou ayant du jeu.



Ne pas installer ce moniteur à l'extérieur ou à proximité d'un point d'eau.
Ceux-ci peuvent l'endommager, provoquer des incendies ou des chocs électriques.



Ne pas utiliser les liquides de nettoyage pour nettoyer le moniteur.
Ne jamais toucher la prise d'alimentation avec des mains mouillées.



En cas d'orage, débrancher le moniteur et ne pas le toucher.



Débrancher le moniteur quand il ne sera pas utilisé pendant une longue durée.



Débrancher le moniteur, s'il dégage de la fumée ou fait du bruit et contacter notre Service Après Vente.

Avertissement : Comment Réparer ?

Ne pas ouvrir ce produit lorsqu'il est sous tension, risque de choc électrique.

Si l'utilisateur démonte et enlève le couvercle, les dommages résultant pourront être irréparables, rendre le moniteur irréparable et annuler toute garantie sur le produit.

Attention !



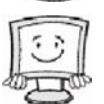
Installer le moniteur à distance d'un mur et s'assurer d'une ventilation appropriée.



Posez le moniteur sur une surface stable pour éviter tout risque de chute. Ceci pouvant causer de sérieux dommages au moniteur et des blessures à l'utilisateur.



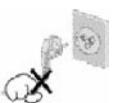
Veillez à ce que les ouies de ventilation ne soient pas obstruées, comme par exemple par un rideau, une couverture ou tout autre matériau semblable.



En portant le moniteur, veillez à ne pas endommager la dalle LCD ou à le laisser tomber pour éviter tous dommages.



Avant de porter le moniteur, débranchez au préalable les câbles vidéo et d'alimentation de la prise murale.



Ne pas débrancher la fiche d'alimentation de la prise murale en tirant sur le câble d'alimentation. Ceci peut entraîner une rupture des fils, faire surchauffer le câble et créer un incendie. Ne pas arracher la prise murale.



Installez votre moniteur à environ 50 cm des yeux avec un angle de 0~15 degrés. Une installation trop proche peut provoquer des lésions de la vue.



Ne pas presser la dalle LCD avec vos mains ou avec tout objet dur et / ou pointu.



Pour le nettoyer, débranchez le moniteur. Utilisez un tissu doux imbibé d'eau.



N'employez pas de liquide détergeant pour le nettoyage. Ceci peut causer une altération de la couleur et / ou fissures.

Précautions

Le cordon d'alimentation est utilisé comme l'élément de déconnexion principal, assurez-vous que l'élément de prise électrique est situé et installé à proximité du matériel et facilement accessible. Débranchez le moniteur de la prise électrique avant toute manipulation, entretien ou démontage.

Déclaration relative aux interférences FCC RF

Ce matériel a été testé et approuvé conforme aux limites assignées à un dispositif numérique de classe B, selon la section 15 des règles de la Federal Communications Commission (FCC).

Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nocives dans une installation résidentielle.

Cet appareil ne dépasse pas les limites de la classe B pour les émissions radio des appareils numériques établies dans les règles d'interférences radio du département Canadien des télécommunications.

Ce matériel génère, utilise et peut irradier de l'énergie de fréquence radio et, s'il n'est pas installé conformément aux dispositions et aux instructions, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio.

Cependant, il n'y a aucune garantie que l'interférence n'arrive pas dans telle ou telle installation. Si cet appareil cause une interférence importante à la réception radio ou télévisée, qui peut être déterminée en éteignant ou en rallumant l'appareil, l'utilisateur est encouragé à tenter de corriger cette interférence par l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter l'écart entre cet équipement et le récepteur.
- Connecter le matériel à une prise différente de celle où est connecté le récepteur.
- Consulter un vendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.
- Seul les cordons blindés doivent être utilisés.

Enfin, tout changement ou modification fait à l'appareil par l'utilisateur, et non expressément approuvé par le fabricant, peut enlever à l'utilisateur le droit de faire fonctionner cet appareil.

Mesures de réglementation

NOTE POUR LES PAYS MEMBRES OU ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)

Les matériels portant le marquage CE sont en conformité avec la directive sur la compatibilité électromagnétique (89/336/EEC), (93/68/EEC) et avec celle sur la Basse tension (72/33/EEC) émises par la Commission de la Communauté Européenne. La Conformité avec ces directives implique celle aux normes Européennes suivantes :

- EN 55022 : 1998, CISPR 22, CLASS B
- EN 55024 : 1998 IEC 61000-4 SERIES
- EN 61000-3-2 / 2000 & EN 61000-3-3 / 1995 + A1 / 2001

Déballage

Contenu du Carton :

Garder le carton d'emballage pour des utilisations ultérieures.



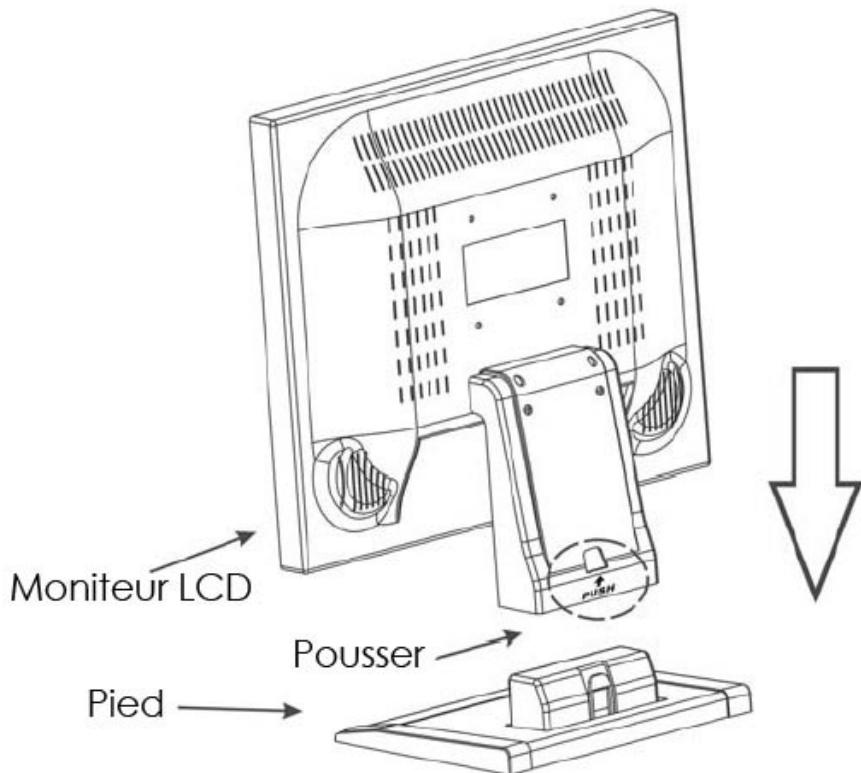
Boîtier* + cordon d'alimentation



Câble VGA 15 broches



Manuel d'utilisation ou CD-ROM

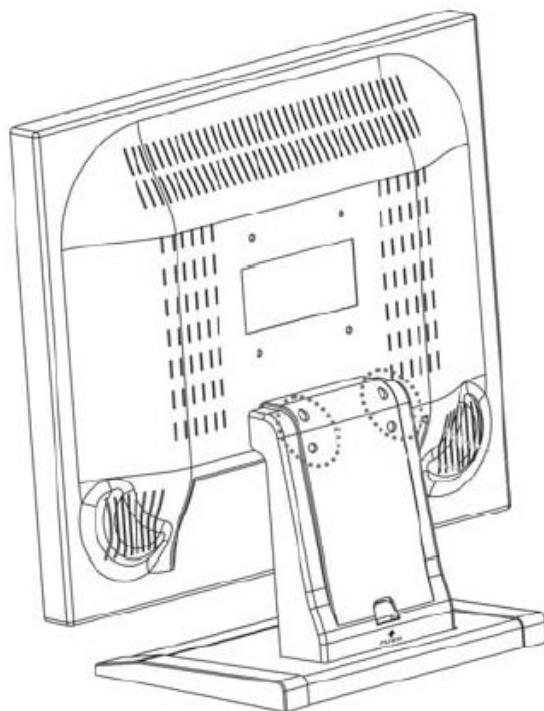


1. Fixer le pied : Insérez le moniteur dans son pied

2. Séparer le pied : Pressez d'abord le bouton «PUSH» et retirez en même temps le moniteur.

Installation support VESA

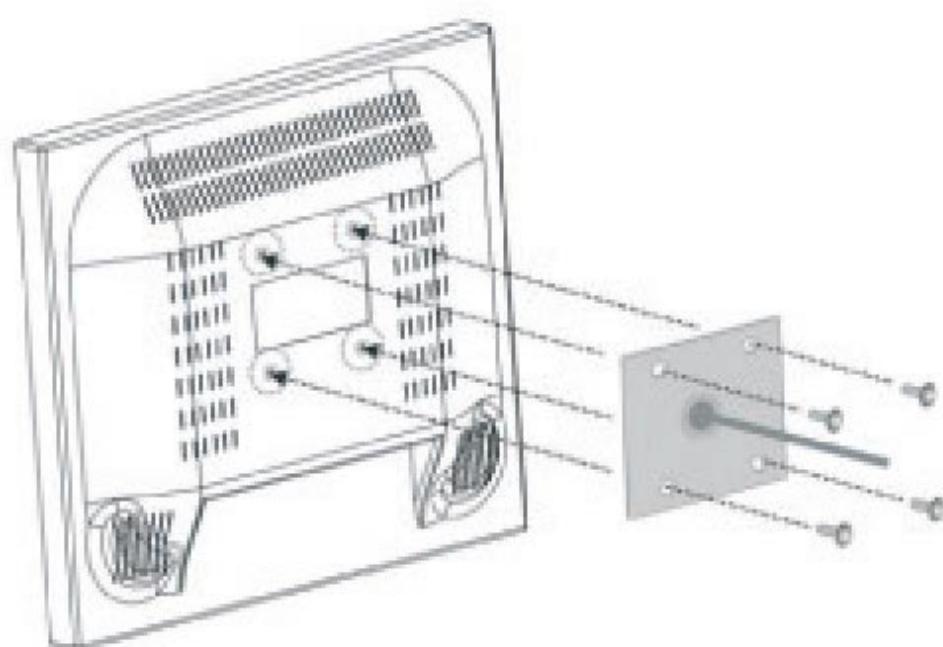
Enlever le pied



1. Eteignez le moniteur et débranchez l'alimentation électrique.
2. Posez le moniteur face contre terre sur un coussin, pour protéger l'écran.
3. Retirez les quatre vis en haut du pied.

Alignez la plaque avec les 4 trous, puis vissez.

Note : Ce moniteur accepte des supports VESA 75.



Contrôles face avant

Enlever le pied

1. MENU bouton

Poussez le bouton pour accéder au menu.
Appuyez pour obtenir la fonction désignée.

2. + bouton

Déplacez la barre lumineuse de sélection
vers la droite ou vers le bas.

3. - bouton

Déplacez la barre lumineuse de sélection
vers la gauche ou vers le haut.

4. Auto bouton

Quitter le menu OSD

Ajustement automatique quand l'OSD n'est
pas en fonction.

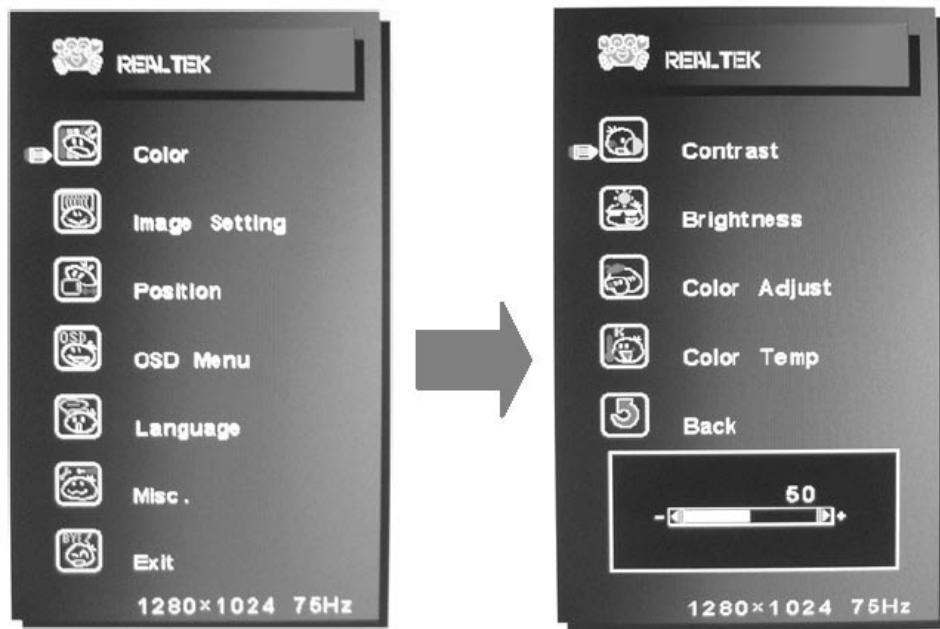
5. Mise sous tension

6. Témoin lumineux

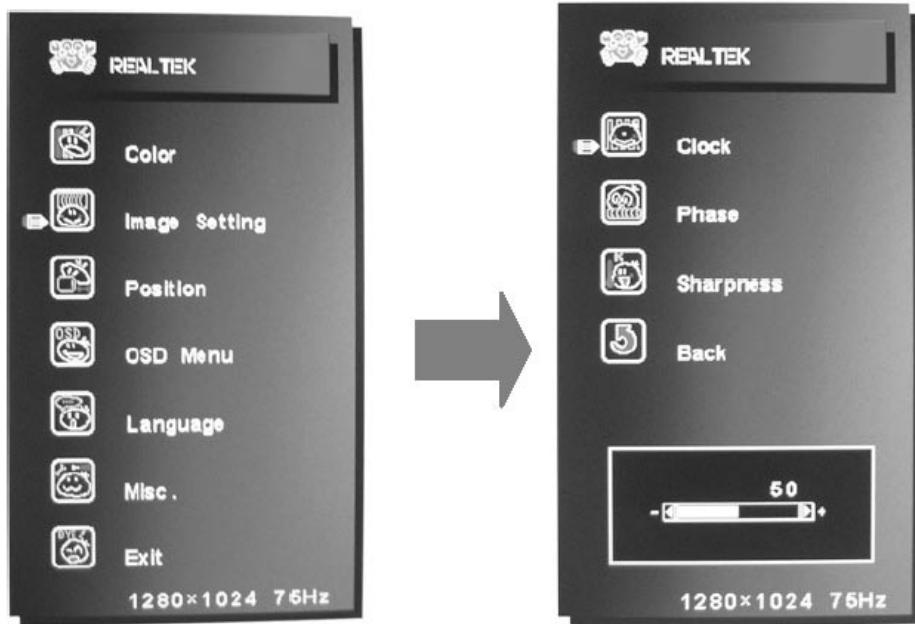


Menu OSD

Couleurs

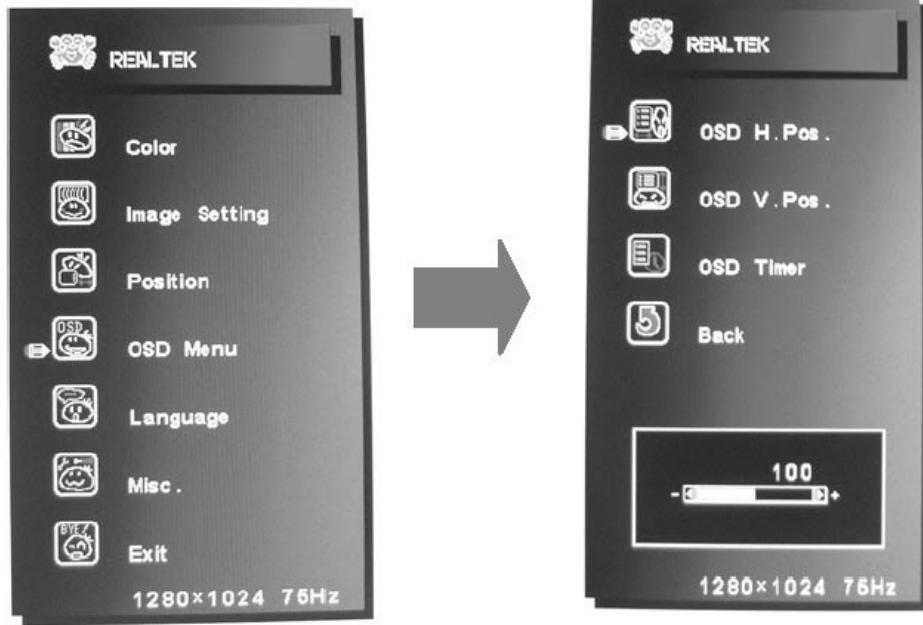


Image

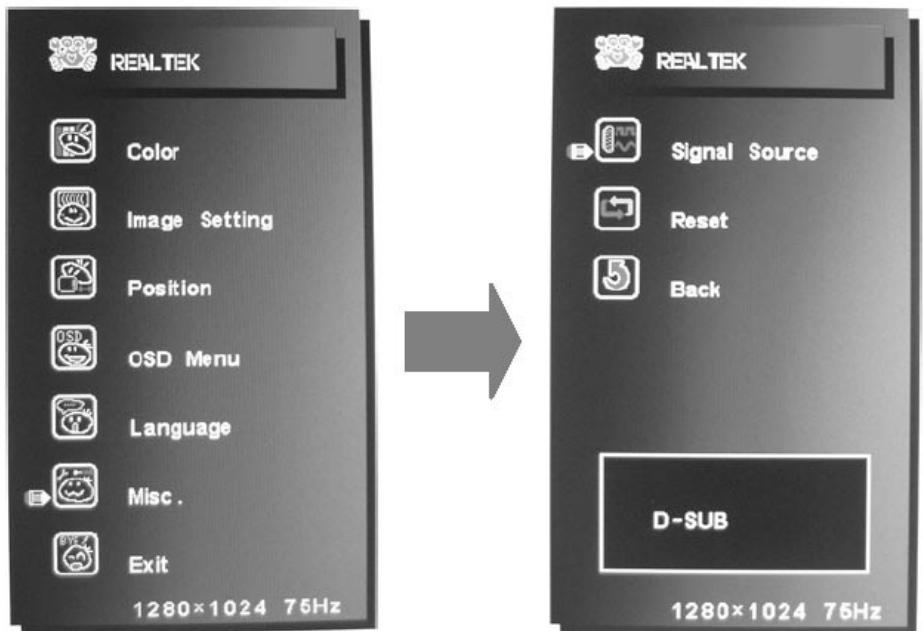


Menu OSD

Configuration de l'OSD



Divers



Guide de dépannage :

Défauts	Actions correctives
Le voyant d'alimentation n'est pas allumé.	<p>1 - Assurez-vous que le cordon d'alimentation est branché.</p> <p>2 - Appuyez sur le bouton d'alimentation pour allumer l'écran.</p>
Mode d'économie d'énergie	<p>1 - Vérifiez la connexion du câble vidéo entre l'ordinateur et le moniteur LCD.</p> <p>2 - Vérifiez l'état des broches de l'embout du connecteur.</p> <p>3 - Appuyez sur la touche Caps Lock sur le clavier de l'ordinateur pour vérifier le fonctionnement de celui-ci.</p> <p>4 - L'ordinateur peut être en mode économie d'énergie, appuyez sur une touche ou bougez la souris.</p>
« Fréquence Hors des limites » apparaît sur l'écran, le signal sort de l'intervalle de fréquence.	<p>1 - Votre ordinateur est réglé à un mode d'affichage non conforme, ajustez-le à un des modes décrits dans la section 4 de ce manuel.</p>
La qualité de l'image n'est pas bonne ou l'image est instable.	<p>2 - Si vous utilisez Windows 9x/2000, appuyez sur « démarrer » puis « arrêter » pour que le « grainage » apparaisse. Appuyez sur réglage automatique sur le moniteur ou réglez la synchronisation à la main.</p>
Il n'y a pas de son des haut-parleurs de la face avant	<p>3 - Vérifiez la connexion du câble audio.</p> <p>4 - Vérifiez dans le menu OSD que ETEINDRE SON est mis à NON (off)</p> <p>5 - Vérifiez que le réglage du volume est fonctionnel.</p> <p>6 - Vérifiez que la sortie audio sur votre ordinateur est fonctionnelle.</p>

Garantie

GARANTIE NATIONALE CONSTRUCTEUR IPURE®

Cher(e) Client(e),

Vous venez d'acquérir un appareil IPURE®, nous vous remercions de votre confiance. Nous nous efforçons de tout prévoir pour qu'il vous rende entière satisfaction. Si malgré tout, vous deviez rencontrer un problème, inutile de vous déplacer. Un standard permanent de personnes spécialement formées est à votre disposition. Un simple appel suffit.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit, ainsi que L'EMBALLAGE D'ORIGINE (carton, mousse, accessoires et plastique d'emballage).

Appel au Service Après Vente

Avant tout appel, assurez-vous d'avoir bien lu la notice d'utilisation et d'avoir respecté toutes les recommandations. En cas de dysfonctionnement caractérisé de votre appareil et dans la nécessité d'entrer en relation avec notre service après vente, merci de vous connecter sur notre site www.ipure.fr rubrique Support ou contacter le 0 826 800 802 (0,15€ /min.) du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Merci de nous fournir les informations suivantes :

- nom
- adresse
- numéro de téléphone
- la marque du produit
- le type
- le modèle
- le n° de série
- la date de facturation
- et la nature de la panne

Vous recevrez dans les jours suivant le contact, un bordereau de retour qui devra impérativement être retourné par fax avec la facture d'achat du produit. En l'absence de ce bon, le produit ne pourra être traité dans les délais normaux.

Produit défectueux à réception

1/ Dommage physique du produit : si vous avez reçu un produit présentant un dommage physique (ex : plasturgie), le remplacement de celui-ci par un produit standard équivalent ne peut avoir lieu que dans la condition expresse où vous nous déclarerez ce problème dans un délai maximum de 48H à compter de la réception du produit.

2/ Problème électrique : si vous avez reçu un produit présentant un problème électrique, le remplacement du produit par un produit standard équivalent ne peut avoir lieu que dans la condition expresse où vous nous déclarerez ce problème dans un délai de 8 jours à compter de la réception du produit et si la panne identifiée est de type : pas d'alimentation, problème de vidéo (témoin d'alimentation allumé, manquement de couleur, écran noir...), image déformée ne pouvant être réglée à l'aide des outils d'ajustement d'image présent dans l'OS.

Le produit défectueux à réception devra être conditionné dans son emballage d'origine avec ses accessoires.

Réparations – Garantie

Ceci concerne les produits défectueux à partir de la deuxième utilisation ou au-delà de 8 jours postérieurs à la livraison, et dans des conditions normales d'utilisation.

Le délai de validité de la garantie ainsi que ses modalités d'application, sont indiqués par votre vendeur au moment de la commande de l'article et/ou lors de sa livraison. Vous pouvez également consulter ces détails sur le site <http://www.ipure.fr/>, reportez vous à la page « Nos garanties » du site pour connaître le niveau de garantie de votre produit.

Droits légaux et autres

IPURE ne donne aucune autre déclaration de garantie en plus de la présente. Tout autre droit légal ou contractuel, y compris contre le vendeur du produit, est exclu si IPURE a assuré les prestations conformes à cette garantie. Cette garantie ne compromet ou n'influence pas les droits de garantie légaux ou autres droits contractuels du client envers son vendeur. Le client peut faire valoir ces droits au lieu de la garantie consentie ici.

CONDITIONS DE GARANTIE ET DE SERVICE APRES VENTE

Préalablement à la signature du bon de commande, le vendeur indiquera à l'acheteur les installations nécessaires pour assurer le branchement et la mise en service de l'appareil.

Article 1 / garantie légale

A la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (art. 1641 et suivant du Code Civil – article L211-1 du Code de la Consommation). Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un « bref délai » à compter de la découverte du défaut caché (art. 1648 du Code Civil).

NOTA : en cas de recherche de solutions amiables et préalablement à toute action en justice, il est rappelé qu'elle n'interrompt pas le « bref délai ». La réparation des conséquences du défaut caché, lorsqu'il a été prouvé, comporte selon la jurisprudence :

- soit la réparation de la panne totalement gratuite de l'appareil, y compris les frais de main-d'œuvre et de déplacement au lieu de la mise en service par le vendeur ;
- soit son remplacement ou le remboursement total ou partiel de son prix au cas où l'appareil serait totalement ou partiellement inutilisable, et l'indemnisation du dommage éventuellement causé aux personnes ou aux biens par le défaut de l'appareil. La garantie légale due par le vendeur n'exclut en rien la garantie légale due par le constructeur.

Article 2 / garantie constructeur

Dès sa mise sous tension sur une installation conforme, et après constat qu'il est en état de fonctionner comme l'indique le constructeur, cet appareil est couvert par le les conditions de garantie suivantes :

NATURE
La garantie constructeur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des appareils ayant subi une panne d'origine interne ; il couvre le remplacement des pièces défectueuses, la main d'œuvre et le cas échéant le transport.

CONDITIONS PARTICULIERES

Le garantie constructeur ne donne droit à aucune indemnité en espèce ou en nature. Toute période d'immobilisation du bien au moins 7 jours viendra s'ajouter à la durée de garantie restant à courir à la date de la demande d'intervention client ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause si cette remise à disposition est antérieure à la demande d'intervention.

REMPLACEMENT OU REMBOURSEMENT DE L'APPAREIL

En cas de sinistre total (c'est-à-dire lorsque la valeur de l'appareil, vétusté déduite, est inférieure au coût de remise en l'état), l'indemnisation sera calculée au jour du sinistre, sur la base du prix d'achat initial de l'appareil, vétusté déduite (1% par mois à partir du jour de l'achat). Dans ce cas la perte de l'appareil entraînera nécessairement la fin de la garantie constructeur.

NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- La mauvaise utilisation, emploi abusif ou toute autre faute du client ou d'un tiers, en particulier en cas de non-respect des instructions du manuel d'utilisation.
- Les défauts ou variations du courant électriques ou des circuits électriques, de la climatisation ou autres conditions ambiantes.
- Les défauts de pixels si ils sont en deçà du seuil de tolérance indiqué sur la fiche technique du produit.
- Les produits dont le numéro de série a été endommagé, modifié ou éliminé.
- Les conditions d'utilisation anormales, y compris présence de fumée (par ex. fumée de cigarette) et de poussière.
- Les frais de transport de l'appareil, de déplacement du réparateur de main-d'œuvre relatifs à un dommage non garanti ou non constaté par le service après IPURE®.
- Les dommages occasionnés à l'appareil par incendie, explosion, foudre, inondations, surtension EDF pour autant qu'ils prennent naissance dans d'autres biens que l'appareil lui-même.
- Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.
- Les dommages ayant pour origine une cause externe à l'appareil : choc, chute, mauvaise utilisation, erreur de manipulation, etc., humidité entraînant une corrosion ou une chaleur anormale.
- Les dommages résultant d'utilisation d'énergie d'emploi ou d'installations non-conformes aux prescriptions du constructeur.
- Les pannes affectées aux accessoires tels que antenne, câble d'alimentation, casque d'écoute, les membranes des enceintes acoustiques, les câbles de liaison entre les appareils, les pièces de caoutchouc, les pièces en verre ou en plastique, les télécommandes.
- Les dommages d'ordre esthétique n'allèranger pas le bon fonctionnement de l'appareil, sauf si lesdits dommages sont consécutifs à un événement garanti par le constructeur.
- Les parties extérieures : vernis, laque, peinture.
- Les frais de déplacement consécutifs à une demande d'intervention non justifiée.
- Toute réparation de fortune ou provisoire restant à la charge du client qui supporterait en outre, les conséquences de l'aggravation éventuelle du dommage en résultant.
- La main d'œuvre afférente aux pièces non couvertes par la garantie constructeur.

Article 3 / litiges éventuels

En cas de difficulté dans l'application de la présente garantie, l'acheteur a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide : d'une association de consommateurs, ou d'une organisation professionnelle de la branche, ou de tout autre conseil de son choix, en nous écrivant à l'adresse suivante : IPURE – SERVICE APRES VENTE – 2208 RTE DE GRASSE – 06600 ANTIBES. Il est rappelé que la recherche de solution amiable n'interrompt pas le « bref délai » de la garantie légale (voir art. 2) ni la durée de la garantie constructeur. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions des conditions de garantie suppose :

- que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur ;
- que l'acheteur utilise l'appareil de façon normale ;
- que pour les opérations nécessitant une haute technicité, aucun tiers non agréé par le vendeur ou le constructeur n'intervienne pour réparation sur l'appareil (sauf en cas de force majeure ou carence prolongée du vendeur).

NON EXECUTION DUE A DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Nous nous engageons à mobiliser tous les moyens dont nous disposons pour effectuer l'ensemble des prestations d'assurance prévues dans les présentes conditions de garantie. Cependant nous ne pourrons être tenus pour responsable ni de la non exécution ni des retards provoqués par :

- La guerre civile ou étrangère déclarée ou non.
- La mobilisation générale.
- La réquisition des hommes et du matériel.
- Les autorités.
- Toute acte de sabotage ou de terrorisme commis dans le cadre des actions concertées.
- Les conflits sociaux tels que : grèves, émeutes, mouvements populaires, lock-out, etc.
- Les cataclysmes naturels (inondations, tremblement de terre...).
- Les effets de la radioactivité.
- Tous les cas de force majeure rendant impossible l'exécution des présentes conditions de garantie.
- La désintégration du noyau atomique.

Loi « Informatique et liberté » :

Les informations demandées sur la carte d'enregistrement sont obligatoires, elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire aux besoins de la gestion. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société RESOLUTIONS et dans les conditions prévues dans la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.